

## SEANCE DU 3 JUIN 2024

*L'an deux mil vingt-quatre et le trois juin à 20h30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle des anciens, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.*

*Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1<sup>er</sup> adjoint, Emmanuelle DANIERE 2<sup>ème</sup> adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3<sup>ème</sup> adjointe, Martine DESBOIS, Albin COELHO, Raymond VITURAT Catherine DESSEIGNE, Alain COUTAUDIER, Delphine TRONCY.*

*Absent excusé : Christophe BOUSSAND*

*Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE*

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence.

## ORDRE DU JOUR

### COMMISSIONS MUNICIPALES

#### BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

- Mairie : la démolition a eu lieu la semaine dernière. Mais depuis, pas d'entreprise présente sur le site. Robert CLEVENOT fait part de son inquiétude quant au retard pris sur le chantier.

GRDF interviendra le 11 juillet pour le dévoiement du réseau.

- Robert CLEVENOT informe le conseil que l'achat d'un broyeur frontal est envisagé pour permettre l'espacement des tontes et donc de libérer du temps pour les agents. Ce matériel peut être adapté sur le tracteur tondeuse existant et ne nécessite pas d'entretien particulier.

Les élus ont pu bénéficier d'une démonstration qui s'est avérée concluante. Le devis de l'entreprise MAINAUD s'élève à 8 140 € TTC. Le conseil municipal donne son accord.

- Ecole : les travaux prévus cet été sont la remise en état des sanitaires, la pose d'un extracteur et le traçage de jeux dans la cour, le tout pour un montant approchant les 11 000 €. Une discussion s'engage sur le traçage des jeux dont on espère qu'il sera utilisé sur du long terme. Peut-être demander une subvention avant d'engager ces travaux ? IL est décidé à 8 voix pour et 2 abstentions d'engager les travaux dès cet été.

- Voirie : les élus ont été contactés par une entreprise qui rénovent des chemins ruraux non revêtus selon un nouveau procédé qui n'utilise pas de nouveau matériau. L'entreprise propose un essai sur 500 m chemin des Chambons (du

chemin de Pailleux au chemin Déchelette) pour un coût de 3 600 €. On verra si cela résiste bien dans le temps. De toute façon, cela permettra un entretien.

- Mise aux normes assainissement rue de la Croix Verchère : une réunion a eu lieu avec ICA Environnement, M. MATHELIN et Nicolas MATRAY de Charlieu Belmont Communauté pour décider la suite à donner aux devis demandés par M. MATHELIN pour les travaux qu'il doit réaliser. L'attribution d'une subvention lui ayant été refusée, M. MATHELIN a décidé, en accord avec toutes les parties, de refaire une demande en fin d'année 2024, et de réaliser les travaux début 2025 au plus tard, prenant le risque que les devis augmentent et que la subvention soit à nouveau refusée.

- Robert CLEVENOT indique que la nouvelle locataire de la Cure a pris possession de l'appartement ce week-end.

- Un accident s'est produit ce matin à l'intersection du chemin du Colombier et de la rue des Gardes. La visibilité depuis la rue des Gardes étant réduite à cause de la haie, Robert CLEVENOT propose de poser un panneau signalant l'intersection et donc la priorité à droite. Le conseil donne son aval.

- Mercredi 12 juin aura lieu le curage du réseau d'assainissement de la rue de la Croix Girard qui est fortement ensablé.

- Eclairage public : le passage aux LED sur certains secteurs se termine. Parallèlement, un géoréférencement a été réalisé avec un marquage au sol.

- Salle Albert Ginet : le placard de l'association de pétanque a été défoncé et la caisse volée. L'association ne veut pas porter plainte. Se pose la question de la prise en charge de la porte endommagée. Le président sera convoqué.

- Raymond VITURAT a affiné le projet d'isolation de l'école avec le cabinet GBA. D'un estimatif initial de 24 1000 €, on arrive à une dépense prévue de 207 500 €. Une subvention serait possible. La question de la nécessité de missionner un architecte a été posée. Un conseiller juridique viendra à la rencontre de la commune pour apporter des réponses à différentes questions.

- Raymond VITURAT a fait le point sur la consommation électrique de l'école entre 2016 et 2023. Si la consommation a baissé en quantité, ce n'est pas le cas au niveau du coût.

- Objets connectés : le devis reçu ce jour s'élève à 6 800 € TTC pour 20 objets connectés. L'installation est en option pour 350 € mais ne sera pas forcément nécessaire.

L'abonnement est de 700 € par an. Une subvention doit être possible avec le SIEL dans le cadre du dispositif ACTEE CHENE.

- Vidéos surveillance : TSA travaille toujours sur le projet

- Ombrière jeux de boules : le projet de construction a été soumis à l'ADS pour vérifier si le PLU est respecté.

- Une enquête publique relative à l'augmentation des capacités de réception et de stockage de l'entreprise SECAP CHAMFRAY, se tiendra à Vougy du 18 juin au 3 juillet dans les locaux de la bibliothèque.

#### **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- France Alzheimer remercie la commune pour la subvention attribuée.

- Mme BREGERE, professeure des écoles publiques va prendre sa retraite à la fin de l'année scolaire. Un cadeau lui sera remis de la part de la commune.

- Une demande d'inscription à la cantine d'une enfant handicapée a été faite. L'accord de la commune sera conditionné à l'acceptation du dossier de demande d'une AESH faite par la famille et à sa présence effective.

- L'exposition de Couleurs et Cie à l'orangerie du château a été un succès avec beaucoup de public dans un cadre très agréable.

- 

#### **COMMUNICATION : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Le flash info est toujours en cours d'élaboration.

- Une visite de la gravière est proposée aux élus par la SOGRAP le lundi 10 juin avec une réunion préalable à 18h salle des Anciens.

- Une association de foot à 7 sera présente au stade de foot les 5 et 6 juillet prochain.

- Un courrier sera fait aux foyers qui ne sont pas encore équipés de fibre optique pour les alerter sur la fin du réseau cuivre programmée au plus tard en janvier 2026.

#### **URBANISME : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- 3 déclarations préalables ont été accordées ce mois.

**DELIBERATIONS**

## **REPLACEMENT DES MENUISERIES SUR LES BATIMENTS DE LA CURE ET DE LA CRECHE - CHOIX DE L'ENTREPRISE**

N° 37/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Bernard MOULIN, Maire, présente au Conseil Municipal les devis des entreprises SAYET et BOYER pour le remplacement de diverses menuiseries dans les bâtiments de la cure et de la crèche.

|          | <b>SAYET</b> | <b>BOYER</b> |
|----------|--------------|--------------|
| Total HT | 21 948 €     | 23 199.25€   |

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise SAYET et autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour u montant HT. de 21 948 €.

## **MARCHE PUBLIC DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE LA CROIX VERCHERE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'analyse des offres a été réalisée vendredi 31/05 en présence du cabinet ICA ENVIRONNEMENT.

Il a été décidé à l'issue de la réunion, de lancer une négociation auprès des 3 entreprises les mieux-disantes qui devront adresser leur meilleure offre et préciser leur délai d'exécution des travaux avant le vendredi 7 juin à 12h dernier délai.

Aussi, la délibération est reportée au mois de juillet prochain.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Sophie GOUTTENOIRE s'étonne qu'il y ait un cédez le passage et non pas un stop au chemin des Grépilles côté RD 17. Robert CLEVENOT ira vérifier.

• Delphine TRONCY demande si quelque chose a été fait auprès de l'entreprise PJA qui dépose des déchets végétaux sur un terrain à Aiguilly. Monsieur le Maire explique que l'entreprise CHARTIER est également concernée sur un autre terrain. La zone étant classée agricole mais surtout inondable, la DDT a été contactée. Ce genre de dépôt est interdit en zone inondable. Un courrier sera adressé à ces deux entreprises pour leur demander de régulariser la situation. Monsieur le Maire les contactera directement au préalable pour les avertir. Cela ressort en tout cas de la police du Maire.

- Raymond VITURAT demande si le club de foot de Perreux utilise toujours le stade de foot afin qu'il puisse mettre en veille les installations sanitaires.

- La mise aux normes de la crèche est évoquée. Plusieurs points sont à revoir. Néanmoins, la mise en application du décret est prévue en septembre 2026 et risque d'être repoussée.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30.

La séance est close à 22h00.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE :  
Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire